



Résolution n° 17

GA-2024-92-RES-17

Objet : Programme d'extension et de rénovation du bâtiment d'INTERPOL : budget de rénovation et cadre de mise en œuvre avec la France

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 92^{ème} session à Glasgow (Royaume-Uni) du 4 au 7 novembre 2024,

AYANT À L'ESPRIT les articles 8 et 22 du Statut de l'Organisation,

CONSIDÉRANT l'importance de l'agrandissement et de la modernisation des locaux de l'Organisation à Lyon,

SE DÉCLARE FAVORABLE au déroulement futur des opérations tel qu'il est décrit dans le rapport GA-2024-92-REP-16 ;

VALIDE le budget affecté aux opérations de rénovation prévues dans le projet, tel qu'il est indiqué dans le rapport GA-2024-92-REP-15 (Programme de travail et projet de budget pour 2025, et données indicatives pour 2026 et 2027), ainsi que celui affecté aux opérations d'extension et de restructuration ;

DÉLÈGUE au Comité exécutif l'approbation de la convention de partenariat avec la France, à la condition que celle-ci n'ait pas plus d'incidence sur le budget de l'Organisation que celle déjà prévue ;

PREND ACTE du lancement du processus d'appel d'offres.

Adoptée : 113 voix pour, 1 contre et 8 abstentions